

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2020

L'an deux mil vingt le 30 juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués mercredi 24 juin se sont réunis en séance avec du public en nombre limité de 20 personnes à la salle polyvalente sous la présidence de Madame Carole HEULOT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Carole HEULOT, Liliane MAINGARD, Nadia BOUTIMAH, Annick MOIREAU, Sylvie LEFFRAY, Betty BOUDIER, Catherine ROBERT, Émilie LAIZEAU,

Messieurs Christian VERNET, Didier CHOUTEAU, Laurent BRÉMOND, Guillaume SALAUD, Vincent DE CARVALHO, Dominique JODEAU, Daniel DOIZÉ, Pascal CHAPUIS, Claude GASNOT,

Absent(es) excusé(s) : Mesdames Muriel PÉDÉMAS, DA SILVA Ophélie, Chantal LEROUX, Monsieur Patrick BERGET

Pouvoir(s) : Madame Muriel PÉDÉMAS a donné pouvoir à Madame Carole HEULOT,
Madame Ophélie DA SILVA a donné pouvoir à Madame Nadia BOUTIMAH,
Madame Chantal LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Claude GASNOT,
Madame Dominique DORLÉANS a donné pouvoir à Monsieur Claude GASNOT,

Absent(e)s non excusé(e)s : Monsieur Samuel LOISON

Secrétaire de séance : Monsieur Didier CHOUTEAU, élu(e) à l'unanimité

Ouverture de la séance à 19h30

Point n°1 Objet : Avenant au marché public « Fourniture des repas en liaison froide dans le cadre du restaurant scolaire » : Au vu du caractère dérogatoire, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de reconduire avec la société Restoria la prestation à bon de commande « livraison des repas en liaison froide dans le cadre du restaurant scolaire » pour une durée d'un an soit jusqu'au 10 juillet 2021 correspondant à la prochaine rentrée scolaire, 2020-2021. Les termes du contrat initiales sont inchangés tant sur le plan des prestations que sur le bordereau des prix. Vu l'avis favorable de la commission des Finances qui s'est réunie vendredi 19 juin. Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve l'avenant au marché public afférent à la « Fourniture des repas en liaison froide dans le cadre du restaurant scolaire », tel décrit, dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2020, et autorise Madame le Maire ou son Délégué à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Carole HEULOT



Maire de Ruaudin